

N° 2024- 063

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| Date de Convocation | Date d'affichage | Séance du | Nombre de Conseillers | | |
|---------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------|---------|
| | | | En exercice | Présents | Votants |
| 22 Novembre 2024 | 22 Novembre 2024 | 28 Novembre 2024 | 29 | 22 | 28 |

OBJET : Dérogation au repos dominical pour l'année 2025

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise -HAUQUELIN Christine -BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-063-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

063-2024

Objet : Dérogation au repos dominical pour l'année 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-1 et suivants ;

Vu le Code du travail et notamment l'article L.3132-26 ;

Vu la demande de dérogation au repos dominical, de TOYOTA STA 78 LA VERRIERE ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale, en date du 21 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de fixer les dates de dérogation au repos dominical pour l'année 2025 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Emet un avis favorable au principe de 5 jours annuel de dérogation au repos dominical pour le secteur automobile. Fixe ces jour en 2025 comme suit :

- 19 janvier 2025
- 16 mars 2025
- 15 juin 2025
- 14 septembre 2025
- 12 octobre 2025

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote

UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 28 novembre 2024

Le Maire

Nicolas DAINVILLE



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-063-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024